

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) – PROROGATION  
EXCEPTIONNELLE DE LA PERIODE INTERIMAIRE AU TITRE DE  
L'INITIATIVE PPTTE RENFORCEE**

**12 Janvier 2009**

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

### NOTE RELATIVE A LA PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE LA PERIODE INTERIMAIRE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

#### I. INTRODUCTION

1.1 La République Démocratique du Congo (RDC) a atteint son point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée en juillet 2003<sup>1</sup>. Le Groupe de la Banque s'est par conséquent engagé à lui octroyer un allègement de dette PPTE estimé à 905,1 millions de dollars EU en VAN fin décembre 2002, équivalent à 1,8 milliards de dollars EU, en termes nominaux. Conformément aux modalités de l'Initiative PPTE, l'allègement de la dette entre en vigueur au point de décision, et pas plus de 40% de l'assistance au titre de l'initiative PPTE est fournie au cours de la période intérimaire --- période entre le point de décision et le point d'achèvement. La durée maximale initiale prévue pour la période intérimaire est de trois ans, après quoi les 60 % restants sont octroyés au point d'achèvement sous forme d'allègement irrévocable. Le pays bénéficierait d'une annulation la dette vis-à-vis du FAD au titre de l'IADM après le point d'achèvement.

1.2. Le Groupe de la Banque a déjà procédé à une extension de l'allègement de dette intérimaire de la RDC de septembre 2007 à décembre 2008 conformément aux critères approuvés par les conseils d'administration en mai 2005<sup>2</sup> concernant l'octroi d'un allègement de dette additionnel durant la période intérimaire. En juillet 2007, le niveau de l'allègement accordé par le Groupe de la Banque à la RDC avait atteint 27,8 % de son engagement, soit un chiffre inférieur au montant maximal autorisé de 40 % d'allègement de dette octroyé au cours de la période intérimaire. L'allègement de dette supplémentaire avait permis à la RDC d'éviter une ré-accumulation d'arriérés à l'égard de la Banque. En outre, certains pays durant la période intérimaire atteignent la limite autorisée des 40% sans pour autant atteindre le point d'achèvement. Le Groupe de la Banque à la possibilité, dans ces circonstances, de proroger l'octroi d'allègement de dette durant la période intérimaire, au cas par cas. La Guinée et la Guinée Bissau<sup>3</sup> ont bénéficié d'une hausse exceptionnelle de l'allègement de dette intérimaire de 40% à 50% et 40 à 60% de l'engagement total du Group de la Banque, respectivement.

1.3 L'allègement de dette cumulé octroyé à la RDC à fin décembre 2008 a atteint 35,2 % de l'engagement total au titre de l'allègement de la dette<sup>4</sup> au point de décision, un chiffre en dessous du maximum autorisé. Toutefois, le plafond de 40 % autorisé sera atteint en juillet 2009. A la suite de discussions avec la Banque mondiale et de l'évolution de la situation concernant la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, la RDC devrait atteindre le point d'achèvement au plus tard fin décembre 2009. En vue d'éviter des prorogations à répétitions et d'anticiper tout retard dans l'atteinte du point d'achèvement, il est proposé une prorogation

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations, voir RDC – PPTE Document d'Approbation : Point de Décision au titre de l'Initiative PPTE Renforcée (Réf. ADB/BD/WP/2004/52 - ADF/BD/WP/2004/51 du 9 juin 2004).

<sup>2</sup> Voir Octroi d'un allègement supplémentaire de la dette en période intérimaire au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (ADB/BD/WP/2005/44- ADF/BD/WP/2005/49) du 7 mai 2005 pour plus d'informations.

<sup>3</sup> Guinée– Prorogation Exceptionnelle de la Période Intérimaire au titre de l'Initiative PPTE Renforcée (Réf. ADB/BD/WP/2008/115/ approuvé du 1 août 2008).

Guinée Bissau– Prorogation Exceptionnelle de la Période Intérimaire au titre de l'Initiative PPTE Renforcée (Réf. ADB/BD/WP/2008/114/ approuvé du 16 juillet 2008).

<sup>4</sup> L'engagement total correspond à 1,371.7 millions de dollars EU, en VAN, prenant en compte l'apurement des arriérés dans le cadre du traitement de l'allègement de dette spécial de la RDC.

exceptionnelle de l'allègement de dette intérimaire allant de 40% à 50 % de l'engagement total de l'allègement de dette.

1.4 Le présent document vise à obtenir des Conseils l'approbation de l'augmentation du plafond de l'allègement de dette intérimaire de la RDC pour le faire passer de 40 à 50 % de l'assistance dans le cadre de l'Initiative PPTE et de proroger la période intérimaire jusqu'à décembre 2010. Cette aide réduira les paiements du service de la dette de la RDC à l'égard du Groupe de la Banque, dégagera des ressources budgétaires pour maintenir la fourniture des services sociaux et des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et de donner plus de chance au pays en vue d'adhérer aux programmes financés par le FMI et d'atteindre le point d'achèvement. En relevant le plafond de l'allègement de dette en période intérimaire et en prorogeant cette période jusqu'en décembre 2010<sup>5</sup>, on aidera également la RDC à éviter de tomber en arriérés de paiement du service de la dette à l'égard du Groupe de la Banque.

1.5 Après l'introduction, la Section 2 met en exergue les derniers développements économiques en RDC. La Section 3 examine les progrès réalisés au plan de la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement. La Section 4 présente les motifs étayant la prorogation de la période intérimaire pour la RDC ainsi que les modalités de financement connexes. La Section 5 énonce la recommandation pour l'approbation par les Conseils.

## II L'EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

2.1 Le document de stratégie pays axé sur les résultats 2005-2007 pour la République Démocratique du Congo (RDC), approuvé par les Conseils en décembre 2005, fournit un aperçu complet de l'évolution politique et socio-économique récente dans ce pays.<sup>6</sup> La RDC est classée parmi les pays les plus pauvres du monde malgré ses immenses ressources naturelles, le pays fait face à une situation économique et sociale très difficile. Plus de 71% de la population vit au dessous du seuil de pauvreté. Le produit intérieur brut par habitant était estimé à 130 dollars en 2006 contre 842 dollars, la moyenne en Afrique au Sud Sahara. Toutefois, la performance économique s'est significativement améliorée suite au retour graduel et progressif de la paix. Le taux de croissance annuelle sur les cinq dernières années était autour de 5%. Cette embellie est due à la croissance des activités dans les services, l'agriculture et dans l'agro-industrie ainsi que dans les travaux publics et la construction et dans les secteurs des mines.

2.2 La RDC a adopté le programme de référence avec le FMI en 2007 pour renforcer davantage la discipline en matière de gestion des finances publiques, améliorer la gouvernance, entreprendre des réformes structurelles, instaurer la crédibilité pour une saine gestion économique et pour jeter les bases d'une croissance économique durable et des progrès dans la réalisation des ODMs. Les réformes sont en cours pour renforcer l'administration fiscale et la perception des recettes, la rationalisation des procédures de dépense et l'établissement d'une fonction publique efficace. En outre, les autorités restent déterminées à satisfaire les exigences de l'Initiative pour la Transparence Industries Extractives. Ce programme devrait contribuer à mettre en œuvre un programme à moyen terme qui pourrait être financé par un arrangement FRPC en 2009. A la suite de sa mission de

<sup>5</sup> La RDC devrait atteindre le Point d'achèvement au plus tard fin décembre 2009, mais il est envisagé de proroger la période intérimaire jusqu'en décembre 2010 en vue d'éviter les prorogations à répétitions en cas de retards pour le point d'achèvement.

<sup>6</sup> RDC- Document de stratégie pays axé sur les résultats 2008-2012 (ADB/BD/WP/2008/142-ADF/BD/WP/2008/90) de septembre 2008.

décembre 2008, le FMI a jugé globalement satisfaisante la mise en œuvre du programme économique du Gouvernement au cours de 2008. La plupart des réformes quantitatives et structurelles ont été mises en œuvre, sauf : (i) la fusion des activités entre l'Office de contrôle Congolais (OCC) et l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) pour laquelle des problèmes juridiques se posent, et (ii) celui relatifs aux dépenses urgentes.

2.3 Toutefois, la crise alimentaire, la montée des cours du pétrole et la crise financière internationale ont eu des conséquences néfastes sur l'économie depuis le deuxième trimestre de 2008. Une politique monétaire prudente a contribué à contenir l'effet de la hausse des prix du pétrole et des aliments sur les marchés internationaux. Le taux d'inflation mensuel qui avait atteint 4,22% en avril 2008 suite aux effets de l'inflation importée est tombé à 3,47% en juillet et 1,06% en août. Le taux de croissance du PIB réel qui était projeté à 10% en 2008, devrait être ramené à 8% en 2008 comparé à 6,3% en 2007. Il est même envisagé que la situation économique de la RDC soit encore plus difficile en 2009. La diminution des exportations dans le secteur minier et les effets indirects associés vont entraîner un fléchissement significatif de l'activité économique et dégrader la balance des paiements. En vue d'aider la RDC à faire face à l'environnement international défavorable, et de réduire les pressions budgétaires, le FMI envisage de fournir une assistance financière par le biais du volet "accès rapide" de la Facilité de protection contre les chocs exogènes pour un montant pouvant atteindre jusqu'à 25% de la quote-part (soit environ 200 millions de dollars E.U.).

### **III EXAMEN DES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DECLENCHEURS DU POINT D'ACHEVEMENT**

#### *Evaluation des exigences relatives au point d'achèvement.*

3.1 Les autorités sont parvenues à une entente avec la communauté des bailleurs de fonds sur une série de déclencheurs du point d'achèvement au point de décision. La mise en œuvre du DSRP complet, de la gestion des dépenses publiques et de l'utilisation des économies budgétaires est en cours et confirmée comme étant satisfaisante. En revanche, la mise en œuvre dans les secteurs suivants : (i) gouvernance et prestation de services dans les secteurs prioritaires, (ii) secteurs social et rural, et (iii) gestion de la dette, est réalisée en partie. L'évaluation des déclencheurs restants se fera durant les missions du FMI et la RDC devrait atteindre son point d'achèvement au cours de 2009.

3.2 DRSP (PRSP). L'élaboration d'un DSRP complet a été conçue à travers un large processus consultatif et adopté par le gouvernement en juillet 2006. Le Gouvernement nouvellement élu l'a entériné en mars 2007. Le PRSP et le JSAN avaient été présentés au Conseil d'administration de la Banque mondiale en mai 2007. Le Gouvernement a fait du DSRP son document de référence et l'a utilisé pour l'élaboration de son programme 2007-2011. Le rapport de mise en œuvre du PRSP durant 2008 est en cours de finalisation.

3.3 S'agissant de la **stabilité macroéconomique et de la gestion des finances publiques**, le FMI a jugé dans l'ensemble satisfaisante la mise en œuvre du programme économique du Gouvernement durant 2008. La plupart des réformes quantitatives et structurelles ont été mises en œuvre. Malgré cette relative performance, l'intensification des conflits dans les provinces orientales du pays et les dépenses extrabudgétaires relatives sécurité ont entraîné une dégradation des finances publiques et une baisse des réserves internationales. Le système moderne d'exécution budgétaire s'améliore à cause de sa mise en œuvre qui fournit des informations allant des engagements jusqu'au paiement et qui permettant également le suivi

des impayés. Des missions des services du FMI seront conduites le premier trimestre de 2009 en vue d'évaluer la mise en œuvre du programme de référence et poursuivre les discussions relatives à la mise en place d'une nouvelle FRPC.

3.4 Concernant la **gouvernance et la fourniture de services dans les secteurs prioritaires**, les réformes visent à aligner les dépenses publiques sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté. Le cadre de dépenses à moyen terme (DSCR) qui va structurer les budgets annuels suivant les priorités sectorielles définies dans le DSCR était élaboré à travers un processus institutionnel et suivant des règles de bonne gouvernance. Le cadre met l'accent sur les priorités en matière de santé, de l'éducation de base et du VIH/SIDA ainsi que celles de l'agriculture et du développement rural. La stratégie de passation des marchés et le programme de renforcement des capacités connexes sont toujours en préparation. Les autorités se sont engagées à finaliser le code de passation des marchés et la stratégie qui devraient être adoptés par le Conseil des Ministres et le Parlement en vue de leur mise en œuvre.

3.5 S'agissant des **secteurs social et rural**, les stratégies dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont achevées, tandis que la stratégie de développement rural est en cours de préparation. Les secteurs social et rural ont leurs plans d'actions prioritaires (PAP) élaborés dans le cadre des groupes thématiques. Ces plans d'actions ne sont pas encore mis en œuvre, dû essentiellement aux contraintes de financement et de la faible capacité de coordination des programmes. Les lenteurs dans la mise en œuvre des réformes conclues sont dues à la faiblesse des capacités dans l'administration publique. Toutefois, des progrès ont été accomplis dans certaines composantes dans les secteurs social et rural.

3.6 S'agissant des questions de **gestion de la dette**, le DMFAS/SYGADÉ (*nouveau logiciel de gestion de la dette publique*) a déjà été installé par l'UNCTAD; l'encours de la dette extérieure publique est également enregistré, la formation du personnel pertinent sur les questions de gestion de la dette est maintenant achevée et OGEDEP<sup>7</sup> produit et publie maintenant les statistiques requises sur le service de la dette. Toutefois, il y a des difficultés en matière de projection du service de la dette dues aux faiblesses en termes de capacité institutionnelle. Les autorités restent toutefois, engagées vers le renforcement des capacités techniques de l'agence de gestion de la dette publique. La gestion de la dette et le renforcement des capacités devraient être complétés par les améliorations au plan de la collaboration des divers organes gouvernementaux qui participent aux négociations et au paiement de la dette publique conformément avec le décret 08/04 en ce qui concerne le renforcement du rôle de l'OGEDEP.

3.7 En conclusion, nonobstant, le fait que la RDC n'a pas mis en œuvre tous les déclencheurs, il y a tout de même des avancées notables qui se sont traduites par la satisfaction de six des sept déclencheurs. Voir l'annexe I, pour de plus amples informations sur la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement.

### ***Accords de coopération avec des entreprises chinoises (Chinese deal)***

3.8 Les autorités ont signé récemment un accord de coopération portant sur un important programme d'investissement financé de façon externe dans les mines et l'infrastructure avec des entreprises chinoises. Le FMI et la Banque mondiale collectent des informations sur la

<sup>7</sup> Office de Gestion de la Dette Publique (OGEDEP), principale agence chargée de la gestion des questions liées à la dette. L'agence fait partie du Ministère des Finances et du Budget.

concessionnalité des financements chinois, particulièrement dans la région des grands lacs. Les implications de ces accords, en particulier au plan de la viabilité de la dette, sont soigneusement examinées avant que des discussions concernant un nouvel arrangement FRPC possible puissent être conclues. L'Etat et le FMI continueront de trouver l'équilibre adéquat entre le développement des infrastructures et la nécessité de maintenir la stabilité macroéconomique et le respect des accords officiels relatifs à l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE. Les autorités et le FMI attendent de rendre connaissance des conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette en cours supposée être finalisée au premier trimestre 2009.

#### **IV. PROROGATION DE L'ALLEGEMENT INTERIMAIRE ET MODALITES DE FINANCEMENT**

##### ***Prorogation de l'allègement intérimaire***

4.1 Lorsque la RDC a atteint en juillet 2003 son point de décision au titre de l'Initiative PPTE<sup>8</sup>, le Groupe de la Banque a approuvé un allègement de sa dette de l'ordre de 905,1 millions de dollars EU, en valeur actualisée nette (VAN), en vue de permettre à ce pays d'atteindre son point d'achèvement au plus tard en décembre 2007.<sup>9</sup> La RDC a connu un certain nombre de retards dans ses efforts visant à remplir toutes les conditions, mais le pays continue de réaliser des progrès vers l'atteinte du point d'achèvement. La mise en œuvre du DSRP, de la gestion des dépenses publiques et de l'utilisation des économies budgétaires est jugée dans l'ensemble satisfaisante. En revanche, la mise en œuvre de la gouvernance et de la prestation de services dans les secteurs prioritaires, et dans les secteurs social et rural ainsi que de la gestion de la dette est réalisée en partie. Le niveau de l'allègement de dette octroyé par le Groupe de la Banque a atteint 35,2 % de son engagement à la fin décembre 2008. Cela laisse la possibilité pour un allègement supplémentaire de la part de la Banque avec l'appui du Fonds fiduciaire PPTE, pour un montant allant jusqu'au plafond autorisé de 40% au cours de la période intérimaire (*voir l'Annexe III*). Toutefois, l'allègement intérimaire octroyé à la RDC atteindra la limite maximum autorisée en juillet 2009 sans que le pays n'ait atteint son point d'achèvement. C'est pourquoi une prorogation exceptionnelle de la période intérimaire serait nécessaire pour accompagner le pays au point d'achèvement.

##### ***Justification de la prorogation de l'allègement intérimaire***

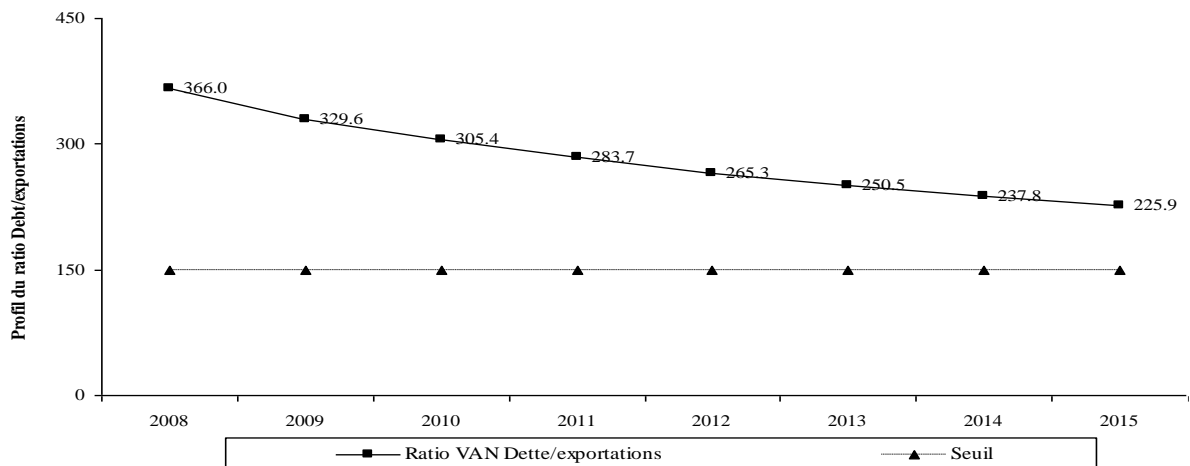
4.2 La Direction a proposé d'octroyer un allègement supplémentaire à la RDC à compter de janvier 2009, sur la base de l'évaluation satisfaisante des perspectives de ce pays en vue de satisfaire les déclencheurs clés du point d'achèvement présentés à l'*Annexe I*. En outre, cette prorogation de l'octroi d'allègement de dette intérimaire donnerait le temps nécessaire au pays pour la mise en œuvre complète des déclencheurs restants du point d'achèvement et aiderait la RDC à une gestion saine et satisfaisante du programme de référence du FMI et augmenter ses chances en vue de la conclusion d'une nouvelle FRPC en 2009. Ces efforts mettraient à l'abri la RDC de tomber dans un nouveau cycle d'accumulation d'arriérés à l'égard du Groupe de la Banque. Cette prorogation éviterait également des contraintes budgétaires au niveau des finances publiques et réduirait la vulnérabilité de la RDC par rapport aux effets externes défavorables.

<sup>8</sup> Voir RDC - Document d'approbation du Concours PPTE : Point de décision au titre du cadre renforcé, réf. ADB/BD/WP/2002/32/2004/52 - ADF/BD/WP/2004/51 du 9 juin 2004.

<sup>9</sup> L'engagement total correspond à 1,371.7 millions de dollars EU, en VAN, prenant en compte l'apurement des arriérés dans le cadre du traitement de l'allègement de dette de la RDC.

4.3 L'analyse de sensibilité menée au point de décision montre que l'aptitude de la RDC à assurer le service de sa dette extérieure après l'allègement au titre de l'Initiative PPTE est particulièrement vulnérable aux facteurs suivants. Il s'agit du recours à de nouveaux emprunts pour compenser la réduction possible de l'appui de financement extérieur, de la mise en œuvre de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE ainsi que de la poursuite de la mise en œuvre du programme de réformes. La réalisation d'une position robuste au plan de la dette extérieure sera également fonction de la croissance du PIB réel et de la performance des exportations. La contribution du Groupe de la Banque à l'Initiative PPTE représente environ 14,3 % du stock de dette en VAN. Des efforts vigoureux et soutenus sont attendus du Groupe de la Banque, un acteur clé, pour assurer la viabilité à long terme de la dette extérieure de la RDC. Sans l'assistance du groupe de la Banque au titre de l'Initiative PPTE, le ratio dette/exportations en VAN augmentera de 14 points de pourcentage par rapport au même ratio avec l'hypothèse de la participation complète de tous les créanciers. A partir de 2009, le ratio dette/exportations en VAN passerait de 330 environ à 377 %, soit au-delà du seuil de 150 %. Pour de plus amples renseignements, consulter le Graphique 1 ci-dessous et l'Annexe 1 sur les conclusions des Consultations menées en 2007 au titre de l'Article IV avec la RDC au sujet de la non-viabilité de sa dette.

**Figure 1:** Profil des indicateurs du ratio VAN dette/exportations de la RDC avec l'hypothèse de la participation complète de tous les créanciers, y compris le Groupe de la Banque.



4.4 Les consultations avec l'AID montrent que le besoin actuel d'octroyer un allègement intérimaire supplémentaire ne touche que le Groupe de la Banque, étant donné que l'allègement intérimaire avait été accordé pour une période initiale de 3 ans, avec possibilité de prorogation au point d'achèvement si des progrès étaient accomplis au plan des déclencheurs. En ce qui concerne la Banque mondiale, l'allègement intérimaire, allant jusqu'à un maximum d'un tiers de l'allègement de la dette, serait atteint en octobre 2009. Une prorogation de cet allègement à la RDC ne s'applique donc pas au cas de la Banque mondiale parce que la RDC devrait atteindre son point d'achèvement vers la fin de 2009. La RDC n'a pas encore épuisé son allègement de dette intérimaire du FMI, sa limite autorisée étant fixée à 60% de son engagement total; par conséquent le pays continue de bénéficier de l'allègement de sa dette de la part du Fonds. Les discussions pour la mise en place d'une nouvelle FRPC continuent.

### ***Modalités de financement et arrangements d'ordre juridique***

4.5 L'augmentation de la limite de l'allègement intérimaire jusqu'à 50% du montant engagé et la prorogation de la période intérimaire jusqu'à décembre 2010 exigera la mobilisation de 241,8 millions de dollars EU, en termes nominaux. Cette assistance au titre de l'Initiative PPTE se décompose comme suit : (i) 66,7 millions de dollars provenant du Fonds fiduciaire PPTE; et (ii) 175,1 millions provenant du fonds spécial PPTE RDC du Groupe de la Banque. Les arrangements de financement envisagés ci-dessous pour l'allègement de la dette de la RDC sont uniques et tout à fait différents des plans de financement établis auparavant pour d'autres pays membres régionaux qui ont été admis à l'allègement de la dette matérialisé par un compte spécial. Le compte spécial PPTE RDC est créé dans le cadre de l'opération spéciale d'apurement des arriérés de la RDC. Ce fonds est administré par le Groupe de la Banque qui affecte annuellement des ressources tirées d'un mécanisme de recyclage des intérêts dans le compte. De même au Fonds fiduciaire PPTE, le Fonds assure le service d'une partie des obligations échues de la RDC. De même que le Fonds fiduciaire PPTE, le compte spécial PPTE RDC assure une partie du service de la dette venant à échéance. En termes nominaux, le compte spécial PPTE RDC financera la portion la plus grande (77 %) du montant requis pour la prorogation de l'allègement intérimaire, et le reste, soit 23 %, sera financé par les ressources du Fonds fiduciaire. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les dispositions de financement envisagées établies pour la prorogation de l'allègement intérimaire.

**Tableau 1: Dispositions de financement indicatives**

*(Montants en EU dollars, en termes nominaux)*

<b>Echéances</b>	<b>Fonds Spécial PPTE - RDC</b>	<b>Compte du Fonds Fiduciaire PPTE</b>	<b>Total</b>
Jan-09	43,612,362	16,335,569	59,947,931
Mar-09	-	741,858	741,858
May-09	-	52,166	52,166
Jul-09	45,465,661	12,993,990	58,459,650
Sep-09	-	737,634	737,634
Nov-09	-	53,031	53,031
Jan-10	42,006,858	19,286,100	61,292,958
Mar-10	-	767,539	767,539
May-10	-	52,166	52,166
Jul-10	44,054,765	14,832,929	58,887,694
Sep-10	-	763,275	763,275
Nov-10	-	53,031	53,031
<b>TOTAL</b>	<b>175,139,646</b>	<b>66,669,286</b>	<b>241,808,932</b>

4.6 La prorogation de l'allègement intérimaire permettra à la RDC d'atteindre son point d'achèvement avant la fin 2010. L'allègement supplémentaire fera passer l'assistance de la Banque au profit de la RDC de 482,7 millions de dollars EU à 685,9 millions, en équivalent VAN, au cours de la période intérimaire révisée. Grâce à cette assistance, la RDC sera libérée d'une partie de son service de la dette à l'égard du Groupe de la Banque de janvier 2009 à décembre 2010. L'allègement de la dette de la République démocratique du Congo sera fourni au titre du cadre renforcé de l'Initiative PPTE, par le mécanisme de l'allègement du service de la dette, conformément aux conditions indiquées au paragraphe 4.5. S'agissant de

la portion de la contribution qui sera faite par le Fonds fiduciaire PPTE, un accord révisé sera conclu entre le Fonds fiduciaire et le Groupe de la Banque.

## **V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

5.1 La RDC a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de réformes au cours des dernières années. En dépit de ces bons résultats à cet égard, le pays a accusé des quelques dérapages dans la mise en œuvre des déclencheurs pour le point d'achèvement au titre l'Initiative PPTE renforcée et, par conséquent, la qualification à l'IADM. Avec la poursuite de politiques appropriées, les perspectives sont bonnes pour que le pays enregistre des résultats économiques solides qui lui permettraient de réaliser certains des ODM.

5.2 L'octroi d'un allègement intérimaire supplémentaire accompagnerait la croissance économique et réduirait la vulnérabilité de la RDC aux chocs extérieurs défavorables. Cela sera capital pour prévenir de tomber à nouveau dans une accumulation d'arriérés à l'égard du Groupe de la Banque. Cet appui aidera le pays à satisfaire tous les déclencheurs de son point d'achèvement et à atteindre ainsi le point d'achèvement.

5.3 Les Conseils d'administration sont invités à :

(i) approuver une hausse du plafond de l'allègement de dette intérimaire pour la République démocratique du Congo pour le faire passer de 40 à 50 %;

(ii) approuver une prorogation de la période d'octroi de l'allègement intérimaire à décembre 2010; et

(iii) approuver un montant de 241,8 millions de dollars EU, en termes nominaux, requises pour la période d'allègement de dette révisée. Similairement aux cas précédents, il n'y a pas de coût additionnel pour le Fonds Spécial PPTE (Groupe de la Banque) ni pour le Fonds Fiduciaire PPTE.

## Annexe-I

**République démocratique du Congo: Etat des progrès concernant  
les déclencheurs du point d'achèvement flottant**

(fin août 2008)

Déclencheurs	Etat des progrès
<p><b>1. DSRP</b></p> <p>Finalisation d'un DSRP complet élaboré à travers un processus participatif et sa mise en œuvre pour un an, bien documenté dans le rapport œuvre annuel de mise œuvre de la RDC et confirmé comme étant satisfaisant par une note consultative conjointe des services (JSAN).</p>	<p><b>En cours.</b> DSRP complet élaboré par le biais d'un processus participatif et adopté par l'Etat en juillet 2006. Le gouvernement nouvellement élu l'a entériné en mars 2007. Le DSRP et le JSAN ont été présentés au Conseil de la Banque en mai 2007. Le gouvernement a fait du DSRP son document de référence et l'a largement utilisé pour élaborer son programme 2007-2011. Le rapport d'étape sur le DSRP En fin juin 2008 est en voie de finalisation.</p>
<p><b>2. Stabilité macroéconomique</b></p> <p>Maintien de la stabilité macroéconomique après le point de décision, attestée par une performance satisfaisante au titre d'un programme appuyé par un arrangement au titre de la FRPC du FMI.</p>	<p><b>Résultats contrastés.</b> L'inflation a fortement augmenté en fin août 2008 par rapport à 2007 à cause surtout de la hausse des prix de l'alimentation et du pétrole. En taux annuel, l'inflation s'est établie à 32,68 %, contre 9,96 % en 2007 et un objectif de 23,50 % pour la fin de l'année. Sur base mensuelle, l'inflation a accusé une baisse en juillet (3,47 %) et en août (1,06%), par rapport à juin (4,62%). Sur le marché des changes, le franc congolais s'est stabilisé par rapport au dollar EU à un cours avoisinant CDF 555/ dollar depuis février 2008. Par rapport à décembre 2007, le franc s'est déprécié de 10,1 %, après avoir atteint un cours de CDF 559,65/dollar en fin août 2008.</p> <p>Le compte courant du Trésor a enregistré un excédent en fin août 2008, mais a accusé un déficit au cours des deux derniers mois à cause des faiblesses dans la gestion des finances publiques et des dépenses extrabudgétaires de sécurité. Une mission du FMI est menée en septembre 2008 pour évaluer la mise en œuvre du plan à court et à moyen terme et de poursuivre les discussions concernant un nouvel accord FRPC. Les discussions avec les autorités doivent inclure les aspects de gestion de la dépense publique (PFM), le budget 2009 en préparation et l'accord avec les Chinois.</p>
<p><b>3. Utilisation des ressources budgétaires dégagées</b> issues de l'allègement du service de la dette au titre de l'Initiative PPTE durant la période intérimaire pour les dépenses liées à la réduction de la pauvreté conformément au DSRP intérimaire, par pièces à l'appui jugées satisfaisantes par le personnel de l'AID et du FMI.</p>	<p><b>En cours.</b> Un audit externe du Compte PPTE visant à évaluer l'utilisation des économies budgétaires provenant du compte de l'Initiative PPTE renforcée a été mené en juin 2007 avec des conclusions contrastées, mais des recommandations ont été faites pour que des améliorations soient apportées.</p>
<p><b>4. Gestion de la dépense publique</b></p> <p>(a) Mise en œuvre d'un système moderne d'exécution budgétaire, fournissant des informations des engagements jusqu'au paiement et permettant le suivi des arriérés;</p>	<p><b>En cours.</b></p> <p>(a) Le système d'exécution du budget s'améliore, mais très lentement. Un mécanisme de présentation de l'information, la <i>Chaine de la dépense</i>, est en place à l'intérieur du système de gestion des finances publiques <i>Les États de suivi budgétaire</i></p>

<p>(b) adoption et mise en œuvre d'un système comptable et d'un nouveau plan comptable ; et</p> <p>(c) production d'états trimestriels de suivi budgétaire en utilisant des classifications économiques, administratives et fonctionnelles.</p>	<p>(ESB) sont produits, mais de façon régulière, et leur qualité a besoin d'être améliorée. Toutefois, des retards au plan de la production des ESB harmonisés avec le <i>Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)</i> sont considérables. Des états de suivi budgétaire par secteur sont préparés par les ministères de tutelle et transmis au ministère du Budget, mais ils ne sont pas suffisamment complets pour être exploités par celui-ci. Les comptes du Trésor produits mensuellement ne sont pas non plus complets et fiables pour le moment.</p> <p>(b) Le système de comptabilité en partie double est en voie de mise en œuvre. Le personnel a été formé, l'équipement acheté et le logiciel mis au point. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour maîtriser le nouveau système;</p> <p>(c) Une nouvelle classification a été adoptée. Les états de suivi budgétaire sont produits avec des classifications économiques, administratives et fonctionnelles, mais avec un décalage de 2 à 3 mois.</p>
<p><b>5. Gouvernance et prestation de services dans les secteurs prioritaires</b></p> <p>(a) Achèvement d'un exercice de suivi budgétaire concernant les dépenses au titre de la santé, de l'éducation, du développement rural et de l'infrastructure, consistant en (i) suivi de l'exécution des dépenses publiques liées à la réduction de la pauvreté; (ii) évaluation par les groupes d'utilisateurs de la qualité des services publics connexes, et (iii) évaluation par les prestataires de services des obstacles qui gênent l'efficacité de la prestation de services ; et</p> <p>(b) Adoption et mise en œuvre d'un nouveau code de passation des marchés et des décrets d'application clés.</p>	<p><b>Réalisé en partie.</b></p> <p>(a) (i) Le Trésor suit les dépenses publiques au titre de la réduction de la pauvreté dans tous les secteurs, à l'aide des nouvelles classifications budgétaires. (ii) Evaluation par les groupes d'utilisateurs de cliniques de soins de santé menée par le biais d'une revue institutionnelle et de la gouvernance (2005). (iii) Evaluation par les prestataires dans les domaines de l'éducation et de la santé menée par le biais d'une revue institutionnelle et de la gouvernance (2005).</p> <p>(b) Le projet de code de passation des marchés a été adopté en avril 2005. Les lois d'application ont été validées en octobre 2006. La version finale du code et les lois connexes doivent être adoptées par le Conseil des ministres et ensuite par le Parlement. Le consultant chargé de préparer une stratégie nationale de passation des marchés et un programme de renforcement des capacités a déposé un rapport préliminaire. La dernière étape consiste à mettre en place des institutions compatibles avec le nouveau code et de les rendre opérationnelles.</p>
<p><b>6. Secteurs social et rural</b> Adoption de stratégies de développement sectoriel et de plans de mise en œuvre connexes en matière de santé, de l'éducation et du développement rural, satisfaction de l'AID.</p>	<p><b>Réalisé en partie.</b> Le rapport sur la situation sanitaire du pays a été publié en mai 2005. La stratégie relative au secteur de la santé a été achevée en mars 2006 et était fondée sur les conclusions de ce rapport. En ce qui concerne l'éducation, le gouvernement a finalisé en septembre 2004 le rapport sur le système d'éducation nationale, qui évalue les obstacles dans le secteur et a adopté un projet de plan d'action pour l'initiative Education pour tous. La stratégie relative au secteur de l'éducation a été rédigée au second trimestre de 2006. Une revue du secteur agricole a été effectuée en mai 2006 ; celle qui se rapporte au développement rural est en préparation.</p>

<p><b>7. Gestion de la dette</b> Installation et activation complète d'un système informatisé d'enregistrement de la dette, couvrant la dette publique et à garantie par l'Etat, qui peut (a) produire des projections mensuelles du service de la dette, et englobe des données sur les décaissements effectifs et l'exécution de paiements au titre du service de la dette qui seront publiés une fois par trimestre; (b) produire des projections mensuelles relatives au service de la dette qui seront publiées une fois par trimestre ; et (c) appuyer la centralisation de l'information sur la dette.</p>	<p><b>Réalisé en partie.</b> Un logiciel de gestion de la dette publique (DMFAS / SYGADE) a été installé, et l'encours de la dette extérieure publique a été enregistré. Le programme de mise en œuvre, y compris la formation du personnel pertinent sur la gestion de la dette est maintenant achevée, même si l'OGEDEP ne produit toujours pas les statistiques requises sur le service de la dette, en particulier les projections. Un décret du premier ministre portant renforcement du rôle de l'OGEDEP à titre de centre d'information unique sur la dette a été signé en février 2008 et un plan d'action connexe a été validé par le Ministre des Finances en mai 2008.</p>
<p><i>Source: Equipe PREM - Banque mondiale avec des renseignements donnés par les autorités congolaises</i></p>	

## **Annexe-II**

### **Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations 2007 au titre de l'Article IV avec la République démocratique du Congo**

Le 5 septembre 2007, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'Article IV avec la République démocratique du Congo (RDC).

#### **Informations générales**

La RDC a accompli des progrès importants depuis 2001 sur le plan économique et politique, après des années de conflits et d'instabilité politique. L'adoption de politiques macroéconomiques prudentes a donné lieu à une baisse rapide de l'inflation et à la stabilisation des taux de change. La mise en œuvre de réformes structurelles a eu pour effet d'ouvrir davantage l'économie, d'amorcer nettement l'élimination des distorsions des prix, et de renforcer la gestion macroéconomique. Ces facteurs, conjugués à un regain de confiance induit par les progrès réalisés sur les plans politique et sécuritaire - notamment la formation d'un gouvernement d'unité nationale de transition en 2002- ont contribué à doper l'investissement et à redynamiser la croissance.

Toutefois, la performance économique s'est ralentie à partir de 2005, les pouvoirs publics ayant donné la priorité à la rédaction d'une nouvelle Constitution et à la préparation d'élections générales. En 2006, des ressources abondantes ont financé les excès de dépenses publiques liées à la sécurité et aux élections, ce qui a eu pour effet la dépréciation des taux de change du franc congolais de 15 % par rapport au dollar EU, l'inflation s'est accrue à 18,2 % sur base annuelle et les réserves internationales brutes ont baissé pour s'établir à 150 millions de dollars EU (3 semaines d'exportation). La croissance du PIB réel, qui avait augmenté à un rythme de 6,5 % en 2004-05, est tombée à 5 % en 2006 sous l'effet de la faiblesse de la production manufacturière et du repli des exportations de diamants. Les grandes réformes ont accusé des retards, notamment celles qui étaient menées dans le secteur minier, les entreprises publiques, la fonction publique, les secteurs sociaux, l'administration douanière et la banque centrale.

Les premières élections démocratiques en quarante ans se sont déroulées de façon satisfaisante en 2006, mettant fin au mandat du gouvernement de transition et ouvrant la voie à la formation d'un nouveau gouvernement en février 2007.

Le nouveau gouvernement a pris des mesures pour restaurer la discipline macroéconomique. Une perception vigoureuse des recettes et une limitation des dépenses ont réduit le crédit net des banques au gouvernement. Cela a eu pour effet de resserrer les conditions de liquidité et contribué au repli de la base monétaire.. Par conséquent, depuis mai dernier, le franc congolais s'est apprécié de 12 %, l'inflation est tombée à 12 %, et les réserves internationales se sont accrues pour s'établir à 190 millions de dollars. Les données préliminaires indiquent que le PIB réel pourrait augmenter de 6½ % en 2007. Toutefois, la RDC a accumulé des arriérés de paiement à l'égard des créanciers bilatéraux, et sa dette extérieure n'est toujours pas soutenable.

En dépit de l'amélioration observée récemment, les risques qui menacent la stabilité macroéconomique restent élevés. En particulier, le budget 2007 rendu public en juillet dernier est très expansionniste. Il comporte une très forte hausse de la dépense financée par des ressources intérieures, notamment au titre des salaires et traitements, qui a peu de chances d'être contrebalancée par une hausse correspondante des recettes.

### **Évaluation du Conseil d'administration**

Les administrateurs ont félicité les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) pour la réussite des premières élections démocratiques tenues en quatre décennies, et encouragé le nouveau gouvernement à collaborer avec toutes les parties en vue de renforcer la sécurité et ramener la paix dans toutes les provinces du pays.

Les administrateurs ont mentionné que les politiques macroéconomiques généralement marquées du sceau de la prudence, et mises en œuvre par le nouveau gouvernement, ont donné lieu à quelques résultats encourageants, notamment une position budgétaire améliorée, une inflation en baisse, des réserves internationales renforcées et une appréciation du franc congolais. Ils ont toutefois regretté les récentes pressions sur les dépenses effectuées dans le cadre du budget expansionniste de 2007, et les retards que les réformes structurelles ont accusés. Ainsi, et avec les inquiétudes que suscite la situation sécuritaire, les administrateurs ont jugé que la situation économique demeure préoccupante. Ils ont plaidé pour la mise en œuvre de mesures rapides en vue de renforcer davantage la discipline financière, d'améliorer la gouvernance et de poursuivre les réformes structurelles pour jeter les bases d'une croissance durable, et favoriser les progrès dans la réalisation des ODM. Ils ont par ailleurs souligné le fait que le programme de référence 2007 du Fonds (SMP) permet d'instaurer la crédibilité pour une gestion économique saine, et ouvre la voie pour un programme à moyen terme susceptible d'être appuyé par un accord FRPC. A cet égard, les administrateurs ont mentionné, tous les indicateurs quantitatifs de référence fixés pour la fin juin et plusieurs indicateurs structurels dans le cadre du programme de référence du Fonds, ont été réalisés. Les autorités devront faire preuve de leadership pour bâtir un large consensus autour des réformes dont le pays a besoin, et pour veiller à leur mise en œuvre effective. Certains administrateurs, soulignant l'importance de la mise en œuvre de réformes, ont demandé aux autorités et au personnel d'examiner rapidement la possibilité d'un nouvel accord appuyé par la FRPC.

Les administrateurs ont insisté sur le fait que la mise en œuvre du budget 2007, tel que rendu public, pourrait constituer un risque pour la stabilité macroéconomique. Des projections optimistes au plan de la perception de recettes et un accroissement connexe de la dépense donneraient probablement lieu à un nouveau cycle de hausse du déficit des finances publiques, d'expansion rapide de la masse monétaire, de baisse de la valeur de la monnaie et d'une montée de l'inflation. Ils ont également fait remarquer que la forte hausse de la masse salariale de l'Etat aurait pour effet de saper la viabilité des finances publiques et d'évincer les dépenses au titre de programmes en faveur des pauvres. Ils ont encouragé les autorités à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les objectifs du programme de référence du FMI 2007, et noté leur appui à la mise en œuvre du plan de trésorerie conforme au programme de référence (SMP).

Les administrateurs ont souligné la nécessité de continuer d'éviter le financement des déficits budgétaires par la banque centrale, étant donné que cela avait contribué à renforcer la stabilité macroéconomique. A cet égard, ils ont fait remarquer que l'amélioration de la gestion des finances publiques (PFM) était un facteur déterminant, et de façon plus générale, ils ont souligné l'importance que cet élément représente pour l'efficacité et la crédibilité du processus budgétaire. Les administrateurs ont par ailleurs plaidé pour la mise en œuvre de réformes visant à renforcer l'administration fiscale et la perception des recettes, à rationaliser les procédures de dépense, à améliorer la priorisation des dépenses, à mieux suivre les dépenses au titre de programmes en faveur des pauvres, et à instaurer une fonction publique plus efficace. Ils ont mentionné le plan des pouvoirs publics de décentraliser la perception des recettes de l'Etat vers les provinces. A cet égard, ils ont recommandé de la prudence, conformément à la décentralisation des responsabilités relatives aux dépenses, et prenant en compte les besoins en matière de capacité de gestion des finances publiques dans les provinces.

Les administrateurs ont indiqué que la politique monétaire doit rester ferme pour réduire l'inflation. Pour ce faire, il faut renforcer la gestion de cette politique et rehausser la crédibilité et l'indépendance de la banque centrale. L'amélioration de la supervision du secteur financier est également nécessaire pour renforcer le système bancaire et consolider l'intermédiation financière.

Les administrateurs ont mentionné que le régime de change flottant est approprié pour la RDC et qu'il a été bénéfique pour le pays. Ils ont encouragé les autorités à limiter les interventions en vue d'aplanir les fluctuations à court terme, et de réaliser la cible en ce qui concerne les réserves internationales fixée par la banque centrale. Ils ont également encouragé les autorités à lever les dernières restrictions touchant le marché des changes, et à éliminer l'utilisation de plusieurs monnaies.

En vue de favoriser la croissance et de réduire la pauvreté, les administrateurs ont fait remarquer que le programme de réformes à moyen terme doit comporter des stratégies audacieuses pour lutter contre la corruption –en particulier dans le secteur des ressources naturelles – privatiser les entreprises à capitaux publics, renforcer l'administration de la justice et réduire le fardeau règlementaire pour les entreprises. A cet égard, ils ont plaidé pour la mise en œuvre effective des lois pertinentes pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ils ont bien accueilli l'intention des autorités de satisfaire aux exigences de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. La réalisation de progrès dans ces secteurs sera déterminante pour la mobilisation de l'appui des bailleurs de fonds.

Les administrateurs ont souligné le fait que le développement du secteur rural et l'essor de l'investissement dans le capital humain –santé et éducation- seront déterminants pour lutter contre la pauvreté. A cet égard, ils ont encouragé les autorités à chiffrer le coût des programmes en faveur des pauvres et à mettre en place des mécanismes devant servir au suivi de l'efficacité de ces programmes.

Les administrateurs ont fait remarquer que la dette extérieure de la RDC n'était pas viable. Ils ont encouragé les autorités à restaurer rapidement les politiques et les réformes prudentes visant à qualifier le pays pour l'allégement de dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et pour l'initiative en faveur de l'allégement de la dette multilatérale (IADM). Ils ont souligné la nécessité de mettre en œuvre une politique prudente de gestion de la dette, et de renforcer la capacité de gestion

**Annexe-III****RDC Période Intérimaire – Mise en œuvre de l'Allègement de Dette PPTE***(Montants en VAN, EU dollars)*

<b>Année</b>	<b>Allègement de Dette</b>	<b>Cumul</b>	<b>% de l'allègement de dette total</b>
2003	1,217,172	1,217,172	0.1%
2004	84,573,448	85,790,620	6.3%
2005	93,363,186	179,153,806	13.1%
2006	101,645,669	280,799,476	20.5%
2007	101,305,021	382,104,497	27.9%
2008	100,566,533	482,671,029	35.2%
2009	98,726,086	581,397,115	42.4%
2010	96,888,120	678,285,235	49.4%
2011	47,948,843	726,234,078	52.9%